

## Réunion ordinaire publique de la Ville de Belle-Baie

### PROCÈS-VERBAL

Date : le 21 avril 2026

Heure : 18 h 30

Présents / présentes : D. Guitard, maire  
J. Olivier, maire suppléant  
R. Arseneau, conseiller  
A. Bard-Lavigne, conseillère  
B. Couturier, conseillère  
O. Dilhac, conseiller  
C. Doucet, conseiller  
G. Frenette, conseiller  
M. Larivière, conseillère  
A. Noël, conseillère

Administrations : P. Fongemie, directeur général  
W. St-Laurent, greffière municipale  
D. Boudreau, conseillère en ressources humaines et greffière adjointe  
M-A Godin, directeur services aux citoyens  
M. Courtin, directrice services administratifs et Initiatives corporatives  
B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique  
R. Peñarroya, analyste technique senior  
V. Poirier, gestionnaire de la croissance et du développement  
K. Kirk, gestionnaire des finances par intérim  
M. Richard, Chef de police, par intérim

#### 1. APPEL À L'ORDRE

Le maire ouvre la séance, appelle la rencontre à l'ordre et procède à la reconnaissance du territoire.

#### 2. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale confirme le quorum.

### **3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

La Greffière municipale déclare conflit d'intérêts au point 12.13.

### **4. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

### **5. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Proposé par** C. Doucet, conseiller

**Appuyé par** O. Dilhac, conseiller

Que l'ordre du jour soit approuvé comme présenté.

**Motion adoptée**

### **6. PRÉSENTATIONS**

#### **6.1 Introduction de nouveaux employés**

Le directeur général présente les six nouveaux employés ayant récemment intégré les effectifs de la municipalité.

### **7. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **7.1 Séance ordinaire publique tenue le 17 mars 2026**

**Proposé par** B. Couturier, conseillère

**Appuyé par** G. Frenette, conseiller

Que le procès-verbal de la séance ordinaire publique tenue le 17 mars 2026 soit approuvé comme distribué.

**Motion adoptée**

## **7.2 Séance extraordinaire publique tenue le 31 mars 2026**

**Proposé par** A. Bard-Lavigne, conseillère

**Appuyé par** R. Arseneau, conseiller

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire publique tenue le 31 mars 2026 soit approuvé comme distribué.

**Motion adoptée**

## **8. EXPOSÉS ET SUIVIS DES DOSSIERS - MEMBRES DU CONSEIL**

### **8.1 Conseiller G. Frenette**

Le conseiller Frenette mentionne qu'il s'agit de son dernier rapport, puisqu'il ne sollicite pas un nouveau mandat lors de la prochaine élection municipale. Il présente ensuite un survol des rencontres et des activités auxquelles il a participé depuis son dernier rapport.

### **8.2 Conseillère M. Larivière**

La conseillère Larivière mentionne que les activités des comités ont ralenti à l'approche de la fin du mandat. Elle présente une mise à jour des travaux du Comité des bassins versants et souligne qu'une résolution concernant les dons et subventions figure à l'ordre du jour à la suite d'une recommandation du comité. Elle informe également les membres du conseil qu'elle assistera prochainement à une rencontre du comité des finances. Enfin, elle mentionne avoir participé à diverses activités et événements depuis son dernier rapport.

### **8.3 Conseillère A. Noël**

La conseillère Noël présente un survol des activités de ses comités. Elle souligne notamment le travail effectué relativement aux politiques encadrant le Mur des étoiles ainsi qu'à la reconnaissance des bénévoles. Elle profite également de l'occasion pour remercier les employés œuvrant dans le secteur communautaire de la municipalité et leur souhaite une bonne continuité.

#### **8.4 Conseillère B. Couturier**

La conseillère Couturier mentionne avoir participé à une rencontre de la Commission de bibliothèque du secteur de Beresford. Elle profite également de l'occasion pour partager sa vision des éléments qu'elle considère essentiels au sein d'un conseil municipal, notamment en ce qui concerne le développement de la municipalité et le bien-être des citoyens.

#### **8.5 Maire suppléant Olivier**

Le maire suppléant Olivier présente un compte rendu des travaux du comité sur les surplus de bâtiments et de terrains, soulignant que la révision des propriétés municipales a été complétée. Concernant les parcs et les plages, il mentionne qu'un processus de consultation auprès des citoyens a été réalisé. Il fait également état des différentes activités, rencontres et webinaires auxquels il a participé depuis son dernier rapport.

#### **8.6 Maire Guitard**

Le maire Guitard présente son rapport en faisant un retour sur les événements depuis le 18 mars. Il dresse un bilan des rencontres auxquelles il a assisté et des activités auxquelles il a pris part au cours de cette période.

### **9. EXPOSÉS ET SUIVIS DES DOSSIERS - ADMINISTRATION**

Le directeur général informe le groupe que la municipalité a reçu un prix soulignant son engagement envers l'intégration des nouveaux arrivants dans le cadre du programme des Communautés francophones accueillantes. Il mentionne également avoir participé à plusieurs entrevues. Il souligne que les honoraires des pompiers ont été uniformisés entre les différentes brigades de Belle-Baie. Enfin, il annonce la réception d'un nouvel équipement pour le service des Travaux publics. Il termine en mentionnant que le principal défi auquel le conseil devra faire face demeure la gestion des actifs municipaux.

### **10. RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

Le maire informe les membres du conseil que, puisqu'il s'agira du dernier rapport de correspondance présenté au cours du présent mandat, celui-ci sera transmis au début du mois de mai.

## 11. FINANCES

Aucun item pour ce point.

## 12. RÉOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

### 12.1 2026-02 - Arrêté modifiant l'arrêté 2025-04 - intitulé "Arrêté relatif aux marchands ambulants, colporteurs, vendeurs et cantine mobiles de la Municipalité de Belle-Baie - 2e lecture

**Proposé par** J. Olivier, maire suppléant

**Appuyé par** A. Bard-Lavigne, conseillère

Que la première lecture de l'arrêté 2026-02, modifiant l'arrêté 2025-04 intitulé « Arrêté relatif aux marchands ambulants, colporteurs, vendeurs et cantines mobiles de la municipalité de Belle-Baie », ait été adoptée le 17 février 2026;

QU'IL SOIT RÉSOLU que ledit arrêté 2026-02 soit maintenant soumis en deuxième lecture et que celle-ci soit effectuée par titre.

**Motion adoptée**

### 12.2 2026-02 - Arrêté modifiant l'arrêté 2025-04 - intitulé "Arrêté relatif aux marchands ambulants, colporteurs, vendeurs et cantine mobiles de la Municipalité de Belle-Baie - 3e lecture

**Proposé par** O. Dilhac, conseiller

**Appuyé par** G. Frenette, conseiller

ATTENDU QUE l'arrêté no 2026-02, intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté 2025-04 intitulé "Arrêté relatif aux marchands ambulants, colporteurs, vendeurs et cantines mobiles de la municipalité de Belle-Baie" », a été dûment soumis en première et en deuxième lecture conformément aux exigences légales;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'objet de cet arrêté et jugent approprié de procéder à sa troisième lecture;

IL EST RÉSOLU QUE ledit arrêté soit soumis en troisième lecture par titre, qu'il soit adopté et qu'il entre en vigueur lors de cette lecture.

**Motion adoptée**

## **12.3 Amendement à la résolution 12.3 de la réunion du 18 mars 2025 - Déclaration de terrains excédentaires**

### **12.3.1 Rue Arseneau, secteur Beresford (NID 20620670)**

**Proposé par** A. Bard-Lavigne, conseillère

**Appuyé par** C. Doucet, conseiller

Attendu que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 18 mars 2025, la résolution 12.3 déclarant certains terrains excédentaires, dont le terrain sur la rue Arseneau, secteur Beresford, ayant le NID 20620670;

Attendu que les résidents de ce secteur ont soumis une pétition, le 21 octobre 2025, démontrant que ce parc est utilisé par la communauté;

Attendu que les membres du conseil municipal reconnaissent l'importance de conserver ce parc pour les citoyens;

Il est résolu que le conseil municipal amende la résolution 12.3 du 18 mars 2025 afin de retirer de la liste des terrains déclarés excédentaires le terrain du parc situé sur la rue Arseneau, secteur de Beresford, ayant le NID 20620670.

**Motion adoptée**

### **12.3.2 Rue Landry, secteur Beresford (NID 20398343)**

**Proposé par** B. Couturier, conseillère

**Appuyé par** G. Frenette, conseiller

Attendu que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 18 mars 2025, la résolution 12.3 déclarant certains terrains excédentaires, dont le terrain sur la rue Landry, secteur Beresford, ayant le NID 20398343;

Attendu que les résidents de ce secteur ont soumis une pétition, le 20 janvier 2026 démontrant que ce parc est utilisé par la communauté;

Attendu que les membres du conseil municipal reconnaissent l'importance de conserver ce parc pour les citoyens;

Il est résolu que le conseil municipal amande la résolution 12.3 du 18 mars 2025 afin de retirer de la liste des terrains déclarés excédentaires le terrain du parc situé sur la rue Landry, secteur de Beresford, ayant le NID 20398343.

**Motion adoptée**

#### **12.4 Proposition de modifications - P2026-04 - Politique d'incitatifs au développement de la Municipalité de Belle-Baie**

**Proposé par** C. Doucet, conseiller

**Appuyé par** G. Frenette, conseiller

Attendu qu'une motion a été adoptée lors de la réunion extraordinaire du 31 mars 2026 demandant la reprise des débats concernant l'article 5.3 de la politique P2026-04;

Il est résolu que l'article 5.3, portant sur l'admissibilité à cet incitatif, soit modifié comme suit, sous réserve que l'enseigne respecte les conditions suivantes :

- Être conforme au plan municipal et à l'arrêté de zonage (à vérifier auprès du service d'urbanisme);
- Le nom commercial doit être en français ou, s'il est en anglais ou de nature inventé, il doit inclure une indication de son activité en français;
- Le texte en français doit précéder le texte en anglais sur l'enseigne;
- Dans le cas du remplacement d'une enseigne existante, celle-ci doit être non conforme aux présents critères. Une photo de l'enseigne avant remplacement est requise, et il est fortement recommandé de consulter la municipalité avant la conception de la nouvelle enseigne afin de valider son admissibilité.

Il est également résolu que la description soit modifiée afin de se lire comme suit :

Cet incitatif s'adresse aux nouvelles entreprises ainsi qu'aux entreprises existantes qui souhaitent franciser leurs enseignes.

**Motion adoptée**

## **12.5 Proposition de politique - P2026-06 - Mur des Étoiles**

**Proposé par** A. Noël, conseillère

**Appuyé par** G. Frenette, conseiller

ATTENDU QUE la Municipalité de Belle-Baie souhaite préserver le patrimoine artistique local et régional et que la présente politique vise à établir les lignes directrices encadrant la reconnaissance et la mise en valeur des artistes par le biais du Mur des Étoiles; et

ATTENDU QUE le Mur des Étoiles vise à célébrer la contribution exceptionnelle des individus qui, par l'excellence de leurs réalisations, ont permis à Belle-Baie de se démarquer dans le domaine des arts et de la culture; et

ATTENDU QUE, tous les deux ans, la Municipalité désignera un(e) artiste dont l'œuvre, l'engagement et l'impact ont enrichi la vie artistique locale et contribué à la vitalité des arts et de la culture;

IL EST RÉSOLU QUE les membres du conseil approuvent la politique P2026-06 intitulée « Mur des Étoiles », visant à promouvoir, valoriser et préserver le patrimoine artistique local et régional.

**Motion adoptée**

## **12.6 Proposition de politique - P2026-07 - Programme de reconnaissance des bénévoles**

**Proposé par** M. Larivière, conseillère

**Appuyé par** J. Olivier, maire suppléant

ATTENDU QUE la Municipalité de Belle-Baie souhaite mettre en place un programme de reconnaissance des bénévoles destiné à ses citoyens et citoyennes; et

ATTENDU QUE cette politique a été élaborée afin de préciser les critères de reconnaissance ainsi que le processus de sélection des personnes honorées sur une base annuelle, et que cette reconnaissance contribue au bien-être, à l'engagement et à la pérennité du bénévolat au sein de la communauté;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la politique P2026-07 intitulée « Programme de reconnaissance des bénévoles », visant à mettre en valeur les accomplissements dans les catégories suivantes : arts et culture, engagement communautaire, hommage et accomplissement, ainsi que sports et loisirs.

**Motion adoptée**

## **12.7 Résolution concernant la nouvelle signalisation d'accueil**

### **12.7.1 Affichage sur l'autoroute 11**

**Proposé par** R. Arseneau, conseiller

**Appuyé par** J. Olivier, maire suppléant

ENTENDU QUE la ville de Belle-Baie a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2023;

ENTENDU QUE la ville de Belle-Baie s'est doté d'une image de marque avec slogan en 2024;

ENTENDU QUE la ville de Belle-Baie a mandaté l'organisme RuesPrincipales.org de définir l'affichage et la signalisation à l'intérieur de la municipalité;

IL EST DONC RÉSOLU QUE les affiches de Bienvenue à l'intérieur de notre municipalité indiquant également qu'elle a quatre sorties soient installées sur l'autoroute 11;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'une infrastructure soit installée à la frontière de l'ancien village de Pointe-Verte afin d'y installer l'affiche;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'infrastructure à la frontière de l'ancienne ville de Beresford soit utilisée afin de remplacer l'ancienne affiche de Beresford pour la remplacer par celle de Belle-Baie.

**Motion déposée**

**Modification :**

**Proposé par** J. Olivier, maire suppléant

**Appuyé par** C. Doucet, conseiller

Le maire adjoint propose de déposer la motion

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Conflit</b>
Joël Olivier	X		
Ronnie Arseneau	X		
Anne Bard-Lavigne	X		
Brigitte Couturier	X		
Olivier Dilhac	X		
Charles Doucet	X		
Gaston Frenette	X		
Marie Lariviere	X		
Annik Noël	X		
<b>Résultats</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **12.7.2 Affichage aux cinq pôles urbains**

**Proposé par** J. Olivier, maire suppléant

**Appuyé par** B. Couturier, conseillère

ENTENDU QUE la ville de Belle-Baie a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2023;

ENTENDU QUE la ville de Belle-Baie s'est doté d'une image de marque avec slogan en 2024;

ENTENDU QUE la ville de Belle-Baie a mandaté l'organisme RuesPrincipales.org de définir l'affichage et la signalisation à l'intérieur de la municipalité;

ENTENDU QUE le conseil municipal a accepté le concept des cinq pôles urbains présentés par l'organisme RuesPrincipales.org soient les centres d'activités ou d'achalandage des secteurs de Beresford, Nigadoo, Petit-Rocher, Pointe-Verte et Robertville;

IL EST DONC RÉSOLU QUE l'affichage sous forme d'oriflammes soit installé aux cinq pôles urbains identifiés.

**Motion déposée**

**Modification :**

**Proposé par** J. Olivier, maire suppléant

**Appuyé par** C. Doucet, conseiller

Le maire suppléant Olivier demande de déposer la motion.

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Conflit</b>
Joël Olivier	X		
Ronnie Arseneau	X		
Anne Bard-Lavigne	X		
Brigitte Couturier		X	
Olivier Dilhac	X		
Charles Doucet	X		
Gaston Frenette	X		
Marie Lariviere	X		
Annik Noël	X		
<b>Résultats</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

## **12.8 Résolution concernant la modification de l'appellation du service de police municipale**

**Proposé par** M. Larivière, conseillère

**Appuyé par** A. Bard-Lavigne, conseillère

ENTENDU QUE la responsabilité de la sécurité policière pour les anciennes municipalités de Beresford, Nigadoo, Petit-Rocher, Pointe-Verte, ainsi que les anciens districts de services locaux de Petit-Rocher Nord et Sud était assignée à la force policière régionale BNPP depuis 1981;

ENTENDU QUE suite à la création de la ville de Belle-Baie au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Ministère de la Sécurité publique a exigé des études et des audits auprès des administrations municipales et policière à savoir si la force policière régionale BNPP avait les capacités de prendre la responsabilité de couvrir le territoire des anciens DSL qui étaient maintenant inclus dans la ville de Belle-Baie;

ENTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a approuvé l'agrandissement de la couverture du territoire, soit des anciens DSL, par la force policière régionale BNPP;

ENTENDU QUE la responsabilité de la sécurité policière du territoire présentement sous la supervision de la GRC sera transférée à notre force policière municipale le 1<sup>er</sup> août 2026;

ENTENDU QUE les valeurs de notre force policière, afin de refléter ce changement de responsabilité, sont la Sécurité, la Confiance, le Respect, la Proximité et l'Intégrité;

ENTENDU QUE le nouveau nom permettra d'uniformiser une identité visuelle, de représenter l'ensemble des citoyens, d'améliorer la reconnaissance, et de transmettre ses valeurs fortes;

**IL EST DONC RÉSOLU** que le nouveau nom de la force policière soit la **Force policière de Belle-Baie** effectif le 22 avril 2026.

**Motion adoptée**

## **12.9 Demande de renouvellement d'un 2e mandat au sein du CCRU**

**Proposé par** M. Larivière, conseillère

**Appuyé par** C. Doucet, conseiller

Que Monsieur Mario Comeau et Madame Stephanie Kasting soient nommés au Comité consultatif en matière d'urbanisme pour un deuxième mandat de trois ans, ceci se terminant en mars 2029.

**Motion adoptée**

## **12.10 Pouvoir du conseil relatif à la demande de Sébastien Doiron (NID 20396750)**

**Proposé par** O. Dilhac, conseiller

**Appuyé par** C. Doucet, conseiller

ATTENDU QUE Sébastien Doiron demande l'approbation d'une rue publique et future, lotissement provisoire Doiron et Lord portant le NID 20396750, situé dans le secteur Beresford;

ATTENDU QUE seulement une portion de la rue publique soit environ 18 mètres est construite aux normes de la municipalité;

ATTENDU QUE le lot 2026-1 ne sera pas desservi par le réseau d'égout public.

ATTENDU QUE la municipalité entretient cette portion de rue publique depuis plusieurs années.

ATTENDU QUE lors de la réunion du comité consultatif régional en matière d'urbanisme datée le 10 mars 2026, ledit comité recommande l'emplacement de la rue publique et future au conseil municipal de Belle-Baie;

ATTENDU QU'UN plan final de lotissement préparé par East Coast Surveys sera soumis pour approbation par l'agent d'aménagement; et

ATTENDU QUE l'agent d'aménagement ne peut accorder son approbation tant que le plan n'a pas reçu l'assentiment du conseil municipal

ATTENDU QU'avant que le plan de lotissement et les documents relatifs puissent être enregistrés, la Loi sur l'urbanisme exige que les plans aient reçu l'assentiment du conseil.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE conformément au paragraphe 88 de la Loi sur l'urbanisme, les membres du conseil approuvent le transfert de la rue public (rue de la Baie), la rue future et tout autre document relatif comme indiqué

dans le plan de lotissement intitulé « *Doiron et Lord Subdivision* » préparé par East Coast Surveys ayant le numéro de référence 8911. Il autorise la greffière municipale de certifier leur assentiment en signant les plans finals et en y apposant le sceau de la municipalité. De plus en vertu de l'article 3.4.2 de l'arrêté de zonage, le conseil exempte le propriétaire du lot 2026-1 de l'obligation de se brancher aux réseaux publics d'aqueduc et d'égout.

**Motion adoptée**

### **12.11 Déclaration de terrain excédentaire - rue des Oiseaux, secteur Pointe-Verte**

**Proposé par** J. Olivier, maire suppléant

**Appuyé par** R. Arseneau, conseiller

ATTENDU QUE le Comité des bâtiments et des surplus de terrains a examiné l'inventaire des terrains appartenant à la municipalité et a déterminé que certaines de ces propriétés peuvent être considérées pour un changement de vocation, un redéveloppement ou encore une cession selon des paramètres bénéfiques à la ville; et

ATTENDU QUE la propriété située sur la rue des Oiseaux, secteur de Pointe-Verte ayant le NID 20565545 n'a plus d'utilité à la municipalité

IL EST DONC RÉSOLU QUE les membres du conseil déclarent la propriété susmentionnée comme un terrain excédentaire.

**Motion adoptée**

### **12.12 Assentiment du conseil en vertu de l'article 88 pour le transfert d'une servitude de service de gouvernements locaux à la municipalité de Belle-Baie**

**Proposé par** C. Doucet, conseiller

**Appuyé par** J. Olivier, maire suppléant

ATTENDU QUE les propriétaires de la propriété ayant le numéro d'identification 20253019 ainsi que les propriétaires du terrain ayant le numéro d'identification 20252664 désirent transférer une servitude de service de gouvernements locaux à la municipalité de Belle-Baie en vertu du règlement 2021-83 ; et

ATTENDU QU'UN plan final de lotissement intitulé Local Government Services Easements (municipal Services Easement) to be acquired by Belle-Baie, préparé

par East Coast Surveys sera soumis pour approbation par l'agent d'aménagement;  
et

ATTENDU QU'avant que le plan de lotissement et les documents relatifs puissent être enregistrés, la Loi sur l'urbanisme exige que les plans aient reçu l'assentiment du conseil; et

ATTENDU QUE l'agent d'aménagement ne peut accorder son approbation tant que le plan n'a pas reçu l'assentiment du conseil.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE conformément au paragraphe 88 de la Loi sur l'urbanisme les membres du conseil donnent leur assentiment pour la création d'une servitude de services des gouvernements locaux et tout autre document relatif comme indiqué dans le plan de lotissement intitulé « Local Government Services Easements (municipal Services Easement) to be acquired by Belle-Baie,» préparé par East Coast Surveys ayant le numéro de référence 8075. Il autorise la greffière municipale de certifier leur assentiment en signant les plans finaux et en y apposant le sceau de la municipalité.

**Motion adoptée**

### **12.13 Distribution de subventions et de dons discrétionnaires par la Municipalité de Belle-Baie - 2e trimestre**

La greffière municipale quitte la salle durant l'étude de ce point et réintègre la séance après le vote. En son absence, la greffière adjointe donne lecture de la résolution.

**Proposé par** C. Doucet, conseiller

**Appuyé par** A. Bard-Lavigne, conseillère

Entendu que le comité de dons s'est réuni le 13 avril afin d'examiner les demandes reçues pour le 2e trimestre;

Entendu que le comité recommande les dons et subventions suivants :

Société Culturelle Régionale Népisiguit	1 500 \$
Le Club Richelieu Chaleur Inc	600 \$
Maison des arts de Belle-Baie (Journée littéraire de Belle-Baie)	300 \$
Le Camp Ectus inc.	1 500 \$
Comité des Citoyens d'Alcida (Centre communautaire)	3 000 \$
Centre communautaire de Madran	3 000 \$
Acadie-Chaleur Ground Search and Rescue Inc.	5 000 \$

Entendu que le comité a recommandé de participer au Gala des prix d'excellence en affaires de la Chambre de commerce Chaleur, avec une contribution de niveau Or au montant de 2 000 \$; et

Entendu que le comité a également recommandé l'octroi d'un don en nature, soit la location des terrains de soccer d'une valeur de 1 100 \$, au Festival Chaleur Bantou;

Qu'il soit résolu que les membres du conseil acceptent les recommandations du comité de dons, subventions et commandites pour le 2e trimestre 2026, comme présentées.

**Motion adoptée**

**13. INTERVENTIONS DU PUBLIC**

Aucune intervention du public.

**14. MESSAGE DU MAIRE GUITARD À LA POPULATION DE BELLE-BAIE**

Le maire Guitard présente une mise à jour du dossier de la CSR relatif aux plaintes en déontologie.

**15. AJOURNEMENT**

La séance fut levée à 21 h 25.



Mairesse, Rachel Boudreau, pour / Daniel Guitard, maire



Wanda St-Laurent, greffière municipale